



Convocation entretien préalable pendant un arrêt maladie

Par alexandra83

Bonjour,

Après dénoncer les pressions que je subis par mon manager aux RH et avoir sollicité mon employeur pour une rupture conventionnelle qui a été refusée,

Mon médecin a décidé de m'arrêter pour débiter un traitement psychologique.

Au bout d'une semaine d'arrêt, mon employeur me convoque pour un entretien préalable. Dans l'incompréhension, je ne sais pas si je dois m'y rendre. J'ai bien conscience qu'il est possible pendant un arrêt de convoquer son salarié. Cependant, rien qu'à l'idée d'y penser je ressens un stress intense et de très fortes angoisses.

Que dois-je faire ?

Je ne sais pas encore si je porterais le dossier aux prudhommes, est-il préférable de m'y rendre pour appuyer mon dossier si je souhaite obtenir justice pour un licenciement abusif ?

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Il est effectivement préférable d'y aller dans le but de savoir de quoi il retourne .
Vous avez reçu une convocation ? C'est un entretien préalable à sanction ?

Gardez bien tous les courriers , avec enveloppe et accusé de réception .
Et essayez de venir accompagné lors de cet entretien .